

# Amazon, brevet et droit de l'homme sur le lieu de travail

Recemment des chercheurs américains ont découvert un brevet déposé par la société AMAZON, en 2016, intitulé « Système et méthode de transport pour le personnel dans un environnement de travail actif ».

L'invention, reproduite-ci-dessous, consiste en une cage métallique dans laquelle s'insère le salarié pour transporter des colis dans un entrepôt, la cage permettant de le protéger des éventuelles chutes de colis.

Cette découverte a suscité de nombreuses réactions. En effet, une telle invention qui vulgairement consiste à mettre un salarié en cage choque aussi bien au regard des droits de l'homme que du droit du travail. En premier lieu, ce système contraint la liberté de mouvements du salarié qui se retrouve « emprisonner » dans un lieu petit et clôt. En second lieu, de telles conditions de travail présentent un risque pour la santé morale du salarié. En effet, passer plusieurs heures par jour dans une cage peut être avilissant et humiliant pour le travailleur.

Au surplus, le parallèle entre l'animal mis en cage et le travailleur évoluant dans l'invention de la société AMAZON est rapidement fait. Il ressort de ces constatations qu'une telle invention porte atteinte à la dignité humaine et est, par conséquent, contraire aux droits de l'homme. Face à ces détracteurs, la société AMAZON a réagi en expliquant que le but de ce brevet était purement sécuritaire, en mettant à l'abri les salariés des chutes éventuelles de colis et en les permettant d'évoluer en toute sécurité auprès de robots.

Par ailleurs, la société AMAZON s'est défendue en affirmant n'avoir jamais eu l'intention d'exploiter ce brevet. Le responsable des opérations, Dave Clark a déclaré sur Twitter : « Parfois, même de mauvaises idées sont soumises pour des brevets. Cela n'a jamais été utilisé et nous n'avons aucun projet de l'utiliser. Nous avons développé une bien meilleure solution qui est un petit gilet que les employés peuvent porter et qui fait s'arrêter de bouger toutes les unités robotiques à proximité ». La découverte de ce brevet met à nouveau en lumière les dérives au sein du monde du travail lorsque la dignité humaine cède le pas à la recherche de la rentabilité.